

Les jeux olympiques de Paris : manifestations mondiales et satanisme

I. L'ANTI-CATHOLICISME EXPOSÉ AU GRAND JOUR

L'atteinte au sacré est perceptible partout dans la cité, des spectacles de sportives dévêtues, de travestis, de pool dance, de défilés de mode satanistes sont organisés dans des églises en France. De grands spectacles aux États-Unis, en Espagne, en France présentent ostensiblement le culte satanique comme étant la nouvelle religion à adopter à travers l'exhibition de bêtes à cornes, de sang badigeonné, de bibles déchirées. Des œuvres pédopornographiques ou satanistes sont rendues publiques dans des musées nationaux, dans les rues, les salles de spectacle, jusqu'aux murs du Parlement européen ou encore sur la place des Nations-Unies à New York.

Tout récemment, un spectacle intitulé « La porte des Ténèbres » a eu lieu à Toulouse, multipliant les références sataniques et ésotériques. L'affiche représentait des églises en proie aux flammes, ce qui nous rappelle le crime perpétré contre la Cathédrale Notre-Dame de Paris et contre des centaines d'églises à travers le pays, sans que les coupables ne soient jamais inquiétés. Certains « artistes », adoubés par les autorités, aiment à remuer le couteau dans la plaie béante. A ce titre, le président de la République a émis le souhait de laisser son « empreinte » sur ce lieu sacré qu'est la cathédrale Notre-Dame de Paris, en organisant un concours afin de remplacer des vitraux pourtant intacts de Viollet-le-Duc, par des vitraux contemporains, en violation de la loi, sans que les instances de protection du patrimoine, dont l'UNESCO, ne s'emparent du sujet, avec la complicité assumée du ministère de la culture¹. C'est une offense assumée faite aux chrétiens et à tous les amoureux du patrimoine français.

En matière d'offense et de provocation, les cérémonies des Jeux olympiques 2024 ont déclenché l'ire de centaines de millions de chrétiens, provoquant un véritable malaise dans le monde entier.

La polémique a commencé avant même l'ouverture des jeux, puisque l'affiche officielle représentait déjà le Dôme des Invalides sans sa croix, ou comment tordre le réel.

Alors que les cérémonies devaient en principe illustrer les belles valeurs liées au sport, il n'a été question que de propagande, d'endoctrinement et de représentations anti-catholiques. Les créateurs du spectacle, choisis par les autorités, ont abondamment fait référence à certains épisodes sanglants de la Révolution dite « française » et porté atteinte à la foi catholique.

La cérémonie d'ouverture a éclaboussé de sang l'île de la cité, siège des pouvoirs royal et spirituel durant des siècles, écrin de chefs d'oeuvre architecturaux érigés au Moyen Age (période soit-disant obscurantiste), tels que la Sainte-Chapelle à la demande du roi Saint Louis, Notre-Dame-de-Paris et la Conciergerie. Ce n'est pas un hasard si ce sont ces joyaux, symboles du catholicisme et de la Justice, qui ont été pris pour cible.

En effet, durant la cérémonie d'ouverture, la façade de la Conciergerie a été la cible de giclées de sang factices et ses fenêtres « décorées » de corps tenant leur tête coupée entre leurs mains. Ces corps représentaient la Reine Marie-Antoinette (ils n'ont semble-t-il pas osé représenter le Roi) chantant « Ah ça ira ça ira ! » sur une musique métal. Le procès de la reine a pourtant été largement documenté, il s'agit bien là d'une victime d'un procès fantoche, qui a su se montrer digne malgré l'infamie et l'injustice. N'oublions pas que les révolutionnaires aimaient à se repaître de spectacles morbides et hideux et c'est le cas de leurs dignes descendants.

¹ <https://dar-avocats.com/2024/01/05/protéger-les-vitraux-de-viollet-le-duc-de-la-cathedrale-notre-dame-de-paris/>

Quel beau signal envoyé au monde pour des jeux sportifs et surtout quelle incohérence, alors que des mesures drastiques de sécurité ont été mises en place pour l'évènement et ce, afin d'anticiper tout acte « terroriste », dans un pays qui de surcroît s'enorgueillit d'avoir aboli la peine de mort et se dit civilisé.

La glorification des sacrifices de masse commis durant la Révolution nous démontre que cette dernière n'est pas terminée.

Des images ont également été diffusées, dont celles d'enfants dans l'obscurité des tunnels et catacombes, finissant leur périple dans la barque d'un homme sans visage représentant Charon. Dans la mythologie grecque (influencée par l'ésotérisme égyptien...), Charon est le passeur des enfers, il a pour fonction de faire traverser l'Achéron ou le Styx avec sa barque en échange d'une obole, aux âmes de tous ceux qui doivent entrer dans le royaume d'Hadès, le royaume des morts.

Au milieu du spectacle blasphématoire de la Cène « jouée » par de nombreux personnages hypersexualisés, se trouvait également un enfant d'environ 9 ans. Dans le second tableau, cet enfant s'est retrouvé près du plat dans lequel se contorsionnait un Dionysos, nu et peint en bleu, susurrant des paroles à caractère sexuel.

Une propagande ostensiblement anti-catholique, contraire à la morale, illustrant la volonté de changer les mœurs. Nous noterons l'incitation à peine voilée à la pédocriminalité, à la corruption et à la démoralisation des mineurs.

S'ajoutent à cela, un veau d'or sur l'estrade, qui au passage aurait pu être coffré pour l'occasion comme ont pu l'être d'autres éléments, des cavaliers obscurs sans visage ou dessinés au sol, rappelant les cavaliers de l'Apocalypse porteurs de guerre, d'épidémie et de famine (cf. couverture de *The Economist* « Le Monde en 2019 », janvier 2019), la descente de l'ange déchu entouré d'êtres démoniaques, le tout dans une ambiance de ténèbres, dépourvu de toute subtilité au cas où nous n'aurions pas compris.

Peut-on alors parler de satanisme ?

II. QUELQUES NOTIONS DE SATANISME

« Le satanisme, défini dans son sens le plus courant comme « *le culte rendu à Satan* », et, dans un sens plus large, comme « *une philosophie religieuse dont Satan est le symbole de la liberté et de l'individualisme* », reste un patchwork de doctrines païennes et occultistes et de pratiques marginales et déviantes ».²

D'après le rapport de la Miviludes de 2011, dont nous rappelons ici certains éléments importants, ce personnage essentiel du système religieux judéo-chrétien apparaît dans le sillage du paganisme et des sectes juives apocalyptiques. C'est auprès du mazdéisme zoroastrien (religion de l'Iran antique, révélée au prophète Zoroastre, admettant deux principes, l'un bon, dieu de lumière, créateur, l'autre mauvais, dieu des ténèbres et de la mort, qui se livrent un combat dont l'humanité est l'enjeu) que se trouve la plus forte influence païenne sur la conception biblique du Diable.

Le christianisme, dans sa grande majorité, rejette toute conception dualiste au profit d'une omnipotence de Dieu. Néanmoins, certaines sectes gnostiques ont eu une approche manichéenne du rapport entre le Bien et le Mal et préfigurent les sectes lucifériennes contemporaines.

Tandis qu'à l'époque médiévale, le catholicisme lutte contre le diable, le judaïsme ainsi que l'islam naissant, développent des approches plus nuancées de l'origine du Mal. En effet, le judaïsme ne voit pas Satan comme l'ennemi irréductible de Dieu, mais plus comme sa création sommée de jouer le rôle d'« accusateur, séducteur et destructeur » des hommes.

C'est au XVII^{ème} siècle, que se définissent les fondements d'approches nouvelles (médicale, romantique, culturelle) d'un Diable métamorphosé en un être protéiforme, à la fois symbole des interdits sociaux, métaphore romantique du révolté, syndrome psychopathologique et héros

² Rapport 2011 Miviludes - *Le satanisme, un risque de dérive sectaire*, La documentation française

séduisant et fascinant. Satan, en temps que personnification physique et spirituelle du Mal dans le monde, évolue en un personnage mythifié par les artistes et les intellectuels.

C'est à partir des messes noires et rouges de l'abbé Guibourg et de sa compagne, Catherine Lavoisin (« sorcière » exécutée en 1680 pour avoir participé à l'affaire dite « des poisons »), que naît le culte de Satan ou satanisme.

Les « satanistes » des premiers temps vénèrent Satan comme antithèse du Christ. L'abbé Guibourg et sa compagne, soutenus par d'autres courtisans, définissent des rituels copiant et inversant les pratiques chrétiennes. Un prêtre défroqué officie dans une salle aux murs drapés de noir devant un autel représenté par une femme nue. Après avoir ôté le caractère sacré d'objets volés dans une église, il commence sa liturgie en récitant une messe où les termes « Dieu » et « Bien » sont remplacés par leurs opposés, « Satan » et « Mal ». S'ensuivent des pratiques sexuelles et sacrificielles sauvages : « la cérémonie commence avec le sacrifice d'un enfant au moment où le célébrant offre l'hostie afin que le sang soit mêlé à celui du calice. L'offrande est faite aux démons Astaroth et Asmodée réputés propices à l'apparition du diable » (Aries Paul, *Satanisme et vampyrisme. Le livre noir*, Éditions Golias, Villeurbanne, 2004, p. 198). C'est à partir de ces premiers faits « satanistes », inspirés de pratiques païennes et gnostiques, que les cultes de Satan et de Lucifer se développent et se déclinent en de multiples mouvements claniques.

« Satan devient l'incarnation d'une conscience supérieure, libérée du joug de la morale et de la religion » (Chartier Claire, « Au nom du Diable », L'Express, 20 avril 2006).

Le satanisme, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, repose à la fois sur les écrits déformés de philosophes et sur les théories de spécialistes de l'occultisme. Deux d'entre eux, Aleister Crowley et Anton La Vey.

Aleister Crowley s'initie à l'ésotérisme auprès de diverses organisations occultistes, comme l'Ordre hermétique de l'aube dorée puis l'Ordo Templi Orientis. Il se fait surnommer « la bête 666 » et développe, à travers ses multiples ouvrages, dont le livre de la loi, un occultisme nouveau consistant à développer une initiation sexuelle magique « intégrant aux diverses traditions qu'il exploite (Cabale, hermétisme, traditions hindoues, bouddhisme, taoïsme), son goût pour le sexe, les drogues, dans le but d'obtenir la faveur des forces occultes ». (Aries P., *Satanisme et vampirisme, le livre noir*, 2004, éditions Golias, Villeurbanne).

Dans le livre de la loi, il définit le crédo suivant : « fais ce que tu veux sera toute la loi » et « vis pleinement ce que tu ressens en toi ». Ainsi, Satan ne serait que l'expression et le flambeau de cette rébellion face aux idées dominantes.

Il est utile de rappeler ici qu'Alfred Kinsey, professeur d'entomologie et de zoologie, à l'origine de l'étude intitulée *Sexual Behavior in the Human Male* en 1948 et de l'étude *Sexual Behavior in the Human Female* (1953), communément appelées le « Rapport Kinsey » était un adorateur d'Aleister Crowley.³ Ses études tendaient à démontrer que les enfants étaient sexualisés dès la naissance. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit livré avec ses complices à des abus sexuels et donc criminels sur enfants dont des bébés, afin de justifier cette fausse allégation.

En 1968, de nombreux politiciens et auteurs diront qu'il est « interdit d'interdire » et iront jusqu'à tenir des discours pro-pédocriminels, publiant des tribunes dans les médias, sans jamais être inquiétés.

« La Loi des plus forts: c'est notre loi et la joie du monde. Tout homme et toute femme est une étoile. Il n'y a pas d'autre Dieu que l'homme. L'homme a le droit de vivre selon sa propre Loi. De vivre comme il veut, de travailler comme il veut, de jouer comme il veut, de se reposer comme il veut, de mourir quand et comme il veut. [...] L'homme a le droit de tuer ceux qui pourraient frustrer ces droits. L'amour est la Loi. Aime avec désir. ».

³ <https://www.catholicjournal.us/2024/04/20/the-brotherhood-of-the-flesh-part-two/>

Nous retrouvons là notamment les thématiques chères aux loges, le Parlement portant en son sein la puissante Fraternité parlementaire, qui dépose les textes de loi sur l'éducation à la sexualité, l'euthanasie, l'avortement et tout ce qui permet l'accaparement des âmes et des corps.

Nous pouvons y voir la marque du subjectivisme, telle que cette théorie est présentée par les professeurs Claude Polin et Claude Rousseau, laquelle démontre que l'égoïsme et l'individualisme sont la source de bien des maux de notre société moderne et progressiste, générant des millions de « petits dieux ».

A ce titre, l'étude des « oeuvres » du second père intellectuel du satanisme, Anton Szandor La Vey (1930-1997), surnommé « le pape noir » et instigateur de la création de l'Église de Satan, rédacteur de *La bible satanique*, révèle une philosophie religieuse dont Satan est le symbole de la liberté et de l'individualisme.

Le culte de Satan aurait pour fonction de conférer à ses adeptes la force de pouvoirs occultes sommeillant en eux dans le but de réaliser leurs désirs tant matériels que sexuels, en incitant au dépassement de soi pour se transformer et devenir un surhomme capable de réaliser ses propres envies via des rituels et des cérémonies. Anton Szandor La Vey écrira par ailleurs : « la question se pose: quel serait un sacrifice humain convenable et nécessaire et qui peut être qualifié pour émettre un tel jugement ? ».

La deuxième grande Église satanique est le Temple de Seth, fondé en 1974 par Michael Aquino, lieutenant de l'armée américaine, spécialiste de la guerre psychologique. Aquino est chargé d'offrir aux hommes les outils pour devenir eux-mêmes des dieux.

Ainsi, il existe principalement trois types de rituels que les satanistes mettent en pratique. Le premier, rituel de compassion, est exercé afin de pouvoir « aider les autres ou soi-même à s'accomplir grâce à la magie ». Le second, rituel sexuel, est réalisé dans l'optique d'augmenter les plaisirs sexuels et « de développer l'initiation au satanisme afin de faire naître Dieu en soi ». Le troisième, rituel de destruction, « vise à détruire psychiquement un adversaire ».

La messe noire marie les trois formes classiques de rituels dans le but, non plus « de vénérer Satan, mais de créer un psychodrame propice à libérer des couches “sombres” au fond de l'inconscient ». Les messes rouges « sauvages », nécessitent de réaliser un sacrifice de sang ainsi que des actes de torture perpétrés à l'encontre d'enfants, violés, puis égorgés.

Ces rites « magiques », dont la finalité est d'atteindre un état émotionnel extrême afin d'influencer objets et personnes, se doublent parfois d'un rituel appelé « schibboleth ». Cette pratique, issue des théories d'Aleister Crowley, généralement connue sous le nom « d'entraînement au dégoût », consiste en réalité en une « inversion des sens ». Elle doit conduire, au travers d'un entraînement régulier, à des contacts provocants et répétés avec des choses normalement ressenties comme répugnantes (putréfaction, excréments, sécrétions).

De part les techniques de recrutement et d'endoctrinement des adeptes, les rituels et cérémonies crépusculaires, les actes et pratiques délictuels et criminels, les sectes satanistes sont dangereuses pour l'ordre public.

III. LES POUVOIRS OCCULTES ET MONDIALISTES À LA MANOEUVRE

SIÈCLE DES LUMIÈRES OU DE L'OBSCURITÉ ?

Nous noterons que la glorification de la Révolution dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 constitue une propagande nourrissant une croyance populaire erronée au sujet de la philosophie dite des Lumières censée libérer le peuple de ses chaînes.

Or, Voltaire écrira dans une correspondance à Helvetius en 1738 que « Le bien de la société exige que l'homme se croie libre » (se croie libre). Selon lui l'homme a bien tort de se croire digne et libre, n'étant rien. Voltaire comme bien des auteurs de son siècle, méprisa l'homme, convaincu de sa foncière inaptitude à la liberté.

D'Holbach, pour qui le libre-arbitre est une chimère dira quant à lui, que les gouvernants sont « les maîtres des volontés humaines » (*Système de la Nature*, t.1 , p. 242) et que l'« on fait de l'homme tout ce qu'on veut ».

Poursuivons avec Diderot : « Regardez-y de près et vous verrez que le mot liberté est un mot vide de sens ; qu'il n'y a point, et qu'il ne peut y avoir d'êtres libres ; que nous ne sommes que ce qui convient à l'ordre général, à l'organisation, à l'éducation, et à la chaîne des événements. Voilà ce qui dispose de nous invinciblement ».⁴

Quant à Rousseau, dans l'Emile, concernant la fabrication de l'illusion de liberté rattachée au contrat social : « Qu'il croie toujours être le maître et que ce soit toujours vous qui le soyez. Il n'y a point d'assujettissement si parfait que celui qui garde l'apparence de la liberté ; on captive ainsi la volonté même. [...] Sans doute il ne doit faire que ce qu'il veut ; mais il ne doit vouloir que ce que vous voulez qu'il fasse »⁵. Au sujet de l'enfant, l'Etat démiurge transgresse et ignore l'intimité familiale et l'intériorité humaine et les philosophes des Lumières en sont en grande partie à l'origine.

Ce dernier écrira également que « S'il est bon de savoir employer les hommes tels qu'ils sont, il vaut beaucoup mieux encore les rendre tels qu'on a besoin qu'ils soient ; l'autorité la plus absolue est celle qui pénètre jusqu'à l'intérieur de l'homme, et ne s'exerce pas moins sur la volonté que sur les actions »⁶.

Au sujet du christianisme, le même Jean-Jacques Rousseau disait qu'il fallait « qu'il dégénère ou qu'il demeure une pièce étrangère et embarrassante ».⁷

Comme le dit si brillamment le professeur de droit Xavier Martin : « L'anthropologie catholique, en se refusant à tenir l'homme pour un être simpliste et passif, donc en le voulant tenir pour libre et responsable, non prédisposé à fonctionner en rouage d'engrenages politiques lubrifiés, cette anthropologie se profile en gêneuse de tous les faiseurs d'utopie, Rousseau inclus »⁸.

On ne peut que remarquer les contradictions dans la pensée de Jean-Jacques Rousseau lorsqu'il affirme à propos de son siècle alors que sa pensée y a fortement contribué : « Un siècle haineux et malveillant par caractère » (Troisième dialogue, p. 890) ou la « philosophie ne fait que détruire » (Premier dialogue, p. 728).

Pour revenir aux cérémonies des Jeux Olympiques 2024, les citations suivantes ne manqueront pas d'éclairer sur les méthodes de manipulation « recommandées ».

Les propos de Fabre d'Eglantine, issus de son discours du 24 octobre 1793, sont d'une grande actualité : Ce dont il s'agit c'est d'exploiter « l'empire des images sur l'intelligence humaine », « de frapper l'entendement », « de frapper l'imagination ». C'est tout à fait d'actualité.

⁴ Diderot, 1756. *Correspondance*, éd. G. Roth, t.1, Paris, 1955, p. 213, d'une lettre à Landois, 29 juin 1756, m.s.o. In Martin, X., 1994. *Nature humaine et Révolution française, du siècle des Lumières au code Napoléon*, éd. Dominique Martin Morin. p. 17.

⁵ Martin, X., 1994. *Nature humaine et Révolution française, du siècle des Lumières au code Napoléon*, éd. Dominique Martin Morin. p. 75

⁶ Rousseau J.J. *Discours sur l'Économie politique, 1755, Oeuvres complètes, t.3, p.251*

⁷ Rousseau, *Lettres écrites de la montagne, 1764, Oeuvres complètes, t3, p.705*

⁸ Martin, X., 1994. *Nature humaine et Révolution française, du siècle des Lumières au code Napoléon*, éd. Dominique Martin Morin. p. 66

Pour Rabaut Saint-Etienne, il s'agit d'un « moyen infaillible de communiquer incessamment, à tout à l'heure, à tous les Français à la fois, des impressions uniformes et communes, dont l'effet soit de rendre tous ensemble dignes de la Révolution ».

Dans la même veine, Mirabeau écrivit que l'homme est mené par ses sensations, il est tellement manipulable que l'on pourrait lui rendre attractive « une organisation sociale entièrement absurde, injuste et même cruelle », et faire qu'il y trouve du bonheur. « C'est parce qu'il n'est pas libre que l'on peut guider ou égarer son imagination, toucher, intéresser, embraser son cœur, (...) soumettre son esprit en l'éclairant ou en le trompant. » (Martin, X., 1994. *Nature humaine et Révolution française*, du siècle des Lumières au code Napoléon, éd. Dominique Martin Morin, p. 93 et p. 95).

A l'inverse, Saint Thomas d'Aquin constatait qu'en toute discipline et tout enseignement le maître ne fait qu'aider du dehors le principe d'activité immanente qui est dans le disciple, comme le rappelle le professeur Xavier Martin. Les partisans de la foi laïque auront beau décrire la foi catholique comme étant obscurantiste, une étude appliquée démontre que c'est l'exact opposé.

Aussi, plus de 230 ans après les atrocités commises durant la Révolution, en vertu de quoi devrait-on continuer à vénérer ces philosophes de l'obscurité, techniciens du conditionnement de l'esprit public ? Ne pourrait-on pas réfléchir quant à ce qui a pu fonctionner avant ce changement de métaphysique imposé par la violence et ouvrir ainsi les perspectives ? Doit-on rester indéfiniment sous l'emprise de cette philosophie destructrice, chargé d'intention totalitaire et qui n'a rien proposé d'autre que le chaos ?

LA FOI LAÏQUE

Près de deux siècles et demi se sont écoulés et cette religion laïque niant l'homme libre et responsable, viscéralement anti-catholique, n'a jamais fait l'objet d'une remise en cause de la part des pouvoirs publics. Quant au devoir de mémoire, nous l'attendons encore.

Il suffit d'écouter la réponse de Vincent Peillon, ancien ministre de l'éducation nationale de 2012 à 2014, à la question d'un journaliste, lors d'une interview en 2014 : Journaliste : « Alors est-ce qu'on revient à la religion des philosophes du XVIII^e siècle, peut-être un peu et est ce que vous pourriez nous expliquer comment vous allez pouvoir réintroduire cet esprit religieux de la laïcité bien sûr laïc et cet esprit religieux dans la République ?

VP : (...) finalement remplacer une classe sociale par une autre ne suffit pas, il faut faire une révolution matérielle, c'est sûr c'est important mais il faut aussi faire une révolution des esprits. (...) Et je dois dire qu'il y a une importance déterminante de la franc-maçonnerie dans cette affaire-là, dans la continuité de ce que vous avez appelé les religions du XVIII^e siècle. (...) Il faut que nous construisions une espèce de religion spécifique à la République qui permette (...) de toucher l'ensemble des enfants dans nos villages face au curé. Et l'instituteur doit être porteur d'un certain nombre de valeurs qui ne sont pas seulement matérielles mais éthiques, spirituelles etc. (...) bon la religion catholique, c'est une religion d'oppression, c'est une religion d'autorité. (...) Une laïcité qui naît dans les loges, nourrie de toute cette histoire va d'abord apparaître comme une religion laïque, ce terme est employé. Religion contre la religion catholique et lorsque les républicains, fondateurs d'ailleurs de la religion laïque, vont prendre le pouvoir à travers l'école dans le fond, ils vont à travers les instituteurs, à travers les cours de morale laïque qui a été publiée à travers les programmes scolaires et bien ils vont essayer de constituer non seulement une République matérielle mais une République spirituelle».

« Grâce » à des ministres de l'éducation tels que Vincent Peillon, les associations lobbyistes ont pu investir les établissements scolaires, en violation de la loi, ces intrusions menant à des transgressions psychiques confirmées par des professionnels du développement de l'enfant qui ne sont pas entendus par les pouvoirs publics. Les exemples de ces transgressions se multiplient partout sur le territoire. Les dérives actuelles mènent notamment à la commission d'infractions pénales sur des enfants, telles que l'atteinte à la moralité et à la corruption de mineurs.

Vincent Peillon s'inscrit dans la droite ligne des promoteurs de la foi laïque tels que Pierre Leroux, Edgar Quinet et surtout Ferdinand Buisson, directeur de l'instruction primaire en France de 1879 à 1896 nommé par Jules Ferry et participé à la rédaction de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

« Dans les conférences sur « l'Avenir du sentiment religieux » et « Le Fonds religieux de la morale laïque, Ferdinand Buisson n'a cessé d'affirmer la religiosité de la conscience républicaine, radicale, socialiste et laïque » (...) La laïcité, comme doctrine de la République, est inséparablement philosophique, morale, politique, religieuse, pédagogique (...) il faut donc à la fois déraciner l'empreinte catholique, qui ne s'accommode pas de la République, et trouver, en dehors des formes religieuses traditionnelles, une religion de substitution qui arrive à inscrire jusque dans les moeurs, les coeurs, la chair, les valeurs et l'esprit républicain sans lesquels les institutions républicaines sont des corps sans âme qui se préparent à tous les dévoiements. (...) La religion républicaine est une religion des droits de l'homme, c'est à dire de l'Homme qui doit se faire Dieu, ensemble, avec les autres, ici-bas, et non pas du Dieu qui fait homme à travers un seul d'entre nous. (...) la recherche permanente, incessante, obstinée de la religion qui pourra réaliser la Révolution comme promesse politique, morale, sociale, spirituelle. Il faut pour cela une religion universelle : ce sera la laïcité. (...) Ce sont toutes les religions et toutes les confessions qui doivent venir communier dans l'Eglise laïque comme Eglise de l'humanité. (...) Puis il y a la volonté, avec le culte de la Raison d'abord, plus encore avec celui de l'Etre suprême, de fabriquer sa propre religion, ses propres cérémonies et ses propres cultes ».⁹

Nous en déduisons donc que la foi laïque est un culte et que la République est une religion, profondément anti-catholique, et ce, au mépris même de ses propres lois et de sa constitution.

LA DÉMORALISATION ET L'INVERSION DES VALEURS SONT UNE ARME :

Le Mal est à l'oeuvre et il revêt différents masques.

Selon le philosophe chinois Sun Tzu, conseiller de plusieurs empereurs de l'ancienne Chine, la règle primordiale de L'Art de la Guerre est de ne pas combattre et de se contenter de saper les valeurs de celui que vous voulez conquérir, le subvertir jusqu'à ce que sa perception soit pervertie au point de ne plus vous percevoir comme un ennemi.

« La subversion idéologique, ou manipulation d'opinion, ou fabrique du consentement (à accepter un régime qui va à l'encontre de vos intérêts), ou guerre psychologique, consiste donc à changer la perception de la réalité d'une population toute entière au point que plus personne ne soit capable de tenir un raisonnement correct, logique, éclairé, pour défendre ses propres intérêts, ceux de sa famille ou de son pays »¹⁰. Ce processus comporte quatre phases d'après Youri Bezmenov, aussi connu sous le nom de Tomas David Schuman, un ex-agent du KGB, spécialiste de la guerre psychologique et des manipulations de masse : démoralisation, déstabilisation, insurrection, normalisation.

Au sujet de la phase de démoralisation en particulier : celle-ci consiste à œuvrer contre les valeurs et principes moraux dont :

- La religion : Il faut la détruire, la ridiculiser, la substituer par diverses sectes et cultes qui captent l'attention des individus, de nouvelles croyances. La manœuvre consiste à éroder la foi traditionnelle, à détourner les gens de leur relation avec Dieu. Ensuite, il faut substituer les organisations religieuses reconnues par d'autres factices.

⁹ Peillon V., Une religion pour la République : La foi laïque de Ferdinand Buisson, janvier 2010, Editions du Seuil

¹⁰ Comment soumettre une nation au Nouveau désordre mondial : la guerre se gagne en 4 phases et sans armes, 17.06.2020

- L'éducation : Il convient de détourner la population des enseignements constructifs, pragmatiques, utiles (lecture, écriture, mathématiques etc) et d'y substituer l'histoire de la guerre urbaine, la nourriture naturelle, l'économie domestique, la sexualité¹¹. Ceci explique pourquoi l'accent est mis sur l'éducation à la sexualité au sein des écoles dès la maternelle, sachant que les officines lobbyistes pro-pédophilie/pornographie/prostitution/maltraitance/torture à l'oeuvre derrière, entre autres, l'OMS sont financées par des bienfaiteurs eugénistes.

Il est à noter que le père de la révolution sexuelle (terme inventé dans les années 1930), le psychanalyste Wilhelm Reich, a soutenu dès 1920, que la libre circulation de l'énergie sexuelle était essentielle à la construction d'un nouveau type de société. D'après ce psychanalyste marxiste, « une véritable révolution politique ne serait possible qu'une fois la répression sexuelle renversée ».

Aujourd'hui encore, les promoteurs les plus virulents de l'éducation sexuelle dès le plus jeune âge, telle que la Fédération internationale de planning familial, véhiculent l'idée selon laquelle « l'éducation sexuelle complète soutient des changements durables et générationnels dans les connaissances, les attitudes et les valeurs. »¹²

Pour s'en convaincre définitivement, il suffit d'écouter l'homme qui est le conseiller des présidents et des oligarques. Jacques Attali le 27 juillet 2024 a déclaré : « Que retiendra-t-on dans 10 ans de cette cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de 2024 ? Pour avoir co-organisé avec Jacques Lang et Jean-Paul Goude les fêtes du bicentenaire de la Révolution française sur les Champs Elysées, suivies par des centaines de milliers de personnes avec 45 chefs d'Etat tout autour de l'avenue, je mesure que d'abord ce qu'on retiendra c'est qu'il n'y a rien à retenir de tragique. (...) Ce qu'on retiendra aussi je pense c'est l'ensemble des transgressions qu'on y a vues de toutes natures et dans 10 ans, soit ces transgressions seront devenues naturelles et banales, elles ne choqueront plus personne. Soit au contraire ces transgressions seront ressenties comme la mesure de ce que 2024 était un moment de décadence et qu'il fallait revenir en arrière. **Nous verrons dans dix ans si la transgression est devenue ouverture vers la liberté ou au contraire si 2024 aura été un point d'inflexion vers un retour obscurantiste nostalgique, qui aura marqué la fin d'une époque de liberté. Je ne pense pas que le pire soit le plus vraisemblable, je pense au contraire que ce qui s'ouvre ici est une période où la France aura ouvert une voie. »**

LA FASCINATION DU POUVOIR POUR LE RÉGIME DE LA TERREUR RÉVOLUTIONNAIRE

Pour Emmanuel Macron, les Jeux Olympiques de Paris 2024 « ont montré le vrai visage de la France ». (...) « Nous qui avons vécu pendant plus de deux semaines dans un pays où on a eu le sentiment que l'air était plus léger (...) On n'a pas envie que la vie reprenne ses droits » (discours du 12 juillet 2024).

En direct du Siège du Grand Orient à Paris, le président avait déclaré le 8 novembre 2023 : De proche en proche, la franc-maçonnerie devint un projet de société. Ce projet était celui des Lumières. Elle transmet cette pensée de liberté et de raison des salons aux provinces. La franc-maçonnerie est à cet égard la fille aînée des Lumières. Dans ses rites, bien sûr, où s'exalte l'éclat de la raison humaine prompt à transpercer le fanatisme. Dans ses idées surtout, elle tient l'Homme comme la mesure du monde. [...] Face à l'opposition cléricale et aux fractures de l'Histoire du XIXe siècle, dans l'alternance des rois et des empereurs, la franc-maçonnerie finit par s'identifier au projet républicain et la République s'éleva, pierre à pierre. [...] Et pendant des décennies, l'œuvre maçonnique et le combat républicain se rejoignirent pour presque se confondre. [...] La franc-maçonnerie fut l'atelier de la République, là où se poursuivait l'œuvre commencée dans le temple ».

¹¹ Ibid

¹² <https://www.ippf.org/file/11846/download?token=H5RFPo6r>

Ainsi, le Grand Orient de France, alors infiltré par les Illuminés de Bavière a été en grande partie l'instigateur de la Révolution dite française. D'ailleurs il est plutôt intéressant de relever, que Joseph-Ignace Guillotin le "médecin humaniste", qui a inventé et fait adopter la guillotine comme mode d'exécution de masse sous la Révolution, était lui-même Illuminé membre de la loge des Neuf Soeurs affiliée au Grand Orient de France.

Autre exemple, la décision de changer la couleur du drapeau français a été prise par le président de la République le 13 juillet 2020 afin de renouer avec **le drapeau français de 1793, l'imaginaire des volontaires de l'an II et la Convention¹³, soit l'imaginaire de la Terreur révolutionnaire.**

Il dira également en conseil des ministres : « Je ne veux pas de ministres qui administrent, je veux des ministres qui agissent. Je ne veux pas de gestionnaires, **je veux des révolutionnaires.** [...] vous êtes **les soldats de l'an II** du quinquennat. »¹⁴

Nous savons donc d'où viennent les consignes et quelles sont les accointances du pouvoir, menant aux cérémonies des Jeux Olympiques 2024. Il n'y a ni hasard ni errance artistique, tout a été soigneusement planifié.

IV. EST-CE BIEN CONFORME AUX LOIS DE LA RÉPUBLIQUE ?

VIOLATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

Nous citerons les mots de Jean-Michel Roulet, préfet et ancien président de la Miviludes : « Le Diable a connu, dans l'histoire de notre pays, bien des approches différentes, de la crainte obsessionnelle qu'il inspirait au Moyen Âge à la redécouverte de son pouvoir mythique et romantique au XIXe siècle en passant par le culte noir dont il a pu faire l'objet au milieu du XVIIe siècle. Aujourd'hui les médias modernes ont contribué à en banaliser l'image (...) deux cents ans après le Siècle des Lumières, l'attrait des forces des ténèbres demeure bien réel pour certains penseurs et pour des adeptes, en nombre croissant depuis quelques années. Cette mode satanique s'accompagne d'un cortège d'exactions (...) C'est la raison pour laquelle l'État ne peut se conduire en observateur neutre. Les mineurs entraînés aux extrêmes de la spirale de la provocation morbide n'en ont pas trouvé le chemin sans aides ni conseils. Ils ont le plus souvent été victimes de leaders qui exerçaient sur eux une emprise intolérable. C'est quand satanisme rime avec dérives sectaires que les services de l'État doivent apporter aux familles, aux éducateurs et aux associations des réponses aux questions qu'ils se posent. »

Selon l'article 1er de la Constitution française de 1958, la France est une République laïque, ce qui implique le principe de séparation dans l'Etat de la société civile et de la société religieuse, corollaire du principe de neutralité et de respect de l'Etat à l'égard des confessions religieuses. La violation de la constitution est ici manifeste puisqu'il n'y a pas de séparation de la Franc-Maçonnerie et de toute autre société occulte et de l'État. En effet, nous avons pu voir que la nature religieuse de la laïcité est publiquement revendiquée par certains anciens membres du gouvernement.

Le pouvoir est sans conteste religieux, et c'est pourquoi, des associations gérées par des franc-maçons déboulonnent les statues catholiques avec l'assentiment des tribunaux administratifs.

Pourtant, l'article 1er de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 dispose que la République « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». « La laïcité a un seul et même sens, celui de la neutralité de l'Etat » (Rivero J., « La laïcité », Recueil Dalloz, 1949, n°33, p.137).

¹³ <https://www.europe1.fr/politique/info-e1-le-drapeau-francais-a-change-de-couleur-4076943>

¹⁴ https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/attal-et-macron-ont-tenu-un-premier-conseil-des-nouveaux-ministres-avec-beaucoup-de-mises-en-scene_228251.html?s=09

Dans sa décision 2012-297 QPC du 21 février 2013, le Conseil constitutionnel a fait du principe de laïcité un des principes figurant au nombre des droits et libertés que la Constitution garantit au sens de l'article 61 de la Constitution.

« Le principe de laïcité repose sur trois piliers : la neutralité de l'Etat, la liberté religieuse et le respect du pluralisme » (*Un siècle de laïcité, rapport public du Conseil d'Etat, 30 novembre 2003*).

Au regard de l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958, il résulte des textes constitutionnels et législatifs que le principe de liberté de conscience ainsi que celui de la laïcité de l'Etat et de neutralité des services publics s'appliquent à l'ensemble des agents et administrations publiques (CE 3 mai 1950, Mlle Jamet: Lebon 247 ; CE 8 déc. 1948, Delle Pasteau, n° 91406 ; CEDH , 15 févr. 2001, Mme Dahlab c/ Suisse, n° 42393/98 ; Circulaire du Premier Ministre n°5209/SG du 13 avril 2007 ; CE, Avis SSR, 3 mai 2000, Demoiselle Marteaux, n°217017 ; loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ; CNCDH dans un avis du 4 avril 2021 JORF n°0081).

L'obligation de neutralité englobe la manifestation des opinions politiques, philosophiques ou religieuses des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions (Décision n°2013-353 QPC, 18 octobre 2012, M. Franck M et autres) ainsi que de toute personne ou tout organisme participant au service public. Ainsi, cette obligation de neutralité implique, d'une part, que les décisions que l'agent est appelé à prendre soient dictées uniquement par l'intérêt du service public et non par ses convictions politiques ou religieuses, et, d'autre part, qu'il n'utilise pas le service public comme un instrument de propagande pour ces mêmes convictions. C'est d'ailleurs pourquoi les associations activistes ne peuvent légalement s'introduire dans les établissements scolaires, contrairement à ce que l'on peut constater.

L'Etat devrait donc rester neutre vis-à-vis des cultes, respecter la règle de séparation et respecter les croyances de tous les individus.

Or, le fait que l'Etat lui-même ait commandé et financé à hauteur de plusieurs milliards¹⁵ un spectacle de propagande politique, philosophique et religieuse, a fortiori lorsque celui-ci s'en prend à une religion en particulier, vient violer le principe de laïcité.

ILLÉGALITÉ DU DEVOIR D'ALLÉGEANCE AUX « VALEURS RÉPUBLICAINES »

On observe un basculement d'un régime de laïcité-neutralité vers un régime d'allégeance obligatoire aux « valeurs de la République ».

Nous rappellerons les propos de Mme Valentine Zuber, historienne et directrice d'études à l'École pratique des hautes études, qui a été auditionnée au Parlement : « La loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, sacralisée de nos jours, représente un jalon essentiel dans l'histoire assez tumultueuse de cette laïcité. Elle est fondée sur deux premiers articles de principe ; l'un garantit le respect par l'État de la liberté de conscience, de religion et de conviction des individus et des groupes, l'autre dénonce tout système de reconnaissance et de subvention du religieux par l'État. (...) Toutefois, la laïcité juridique qui a prévalu légalement en France à partir de la loi de 1905 n'est pas la laïcité antireligieuse revendiquée par certains athées et libres penseurs républicains à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle visant à l'extinction du catholicisme et de toute forme d'emprise religieuse supposée sur les individus. (...) La tentation anticléricale, voire antireligieuse, domine encore bien souvent dans les discours actuels (...) Cette culture de défiance, qui ne s'applique pas seulement à l'islam, est proprement française et elle est deux fois centenaire, puisqu'elle remonte à la diffusion des Lumières. (...) il semble que l'on veuille désormais ignorer la spécificité du domaine d'exercice du religieux. L'adhésion à une croyance religieuse engage en effet non seulement des citoyens, mais encore des personnes, croyantes à des degrés divers, qui peuvent porter des valeurs particulières parfois très différentes des valeurs communes ou des valeurs dites républicaines. Ces

¹⁵ <https://www.ifrap.org/budget-et-fiscalite/jo-de-paris-2024-6-9-ou-11-milliards-deuros>

conflits de valeurs, au sein de la société, peuvent contribuer à l'enrichissement du débat démocratique. En cherchant à restreindre l'ordre public au respect des seules valeurs républicaines, on risque de réduire drastiquement tout le champ des libertés individuelles et collectives ». (*citation rapport Sénat n°454 du 18 mars 2021*).

Comme l'indique également la CNCDH, exiger « l'adhésion » aux valeurs de la République relève du jugement éthique. Cela porte atteinte à la liberté d'opinion. (*avis CNCDH JORF n°0081 du 4 avril 2021*).

« Cette compréhension d'un principe de laïcité associé à un programme normatif n'est naturellement pas nouvelle dans l'histoire des conceptions philosophiques de la laïcité : de Rousseau (qui prescrit dans *Du contrat social* la profession de foi civile) à Voltaire (pour qui l'interdiction de cultes par trop dogmatiques ou fanatiques est possible) en passant par la religion civile promue par nombre d'acteurs révolutionnaires (v. V. Zuber, *Le culte des droits de l'Homme*, Gallimard, 2013) pour arriver aux conceptions néo-républicaines contemporaines (v. par ex., H. Pena-Ruiz, *La laïcité*, Flammarion, 1998), il existe un vibrant courant laïc pour lequel il importe de mettre le citoyen à l'abri de toute forme d'obscurantisme transcendantal en passant par l'injonction à l'adhésion à des valeurs le plus souvent dites républicaines. Ce ne sont toutefois pas ces conceptions de la laïcité qui ont été traduites en droit, ni par la loi du 9 décembre 1905, ni par l'interprétation qui en a prévalu sur l'essentiel du XXe siècle, ni par la consécration constitutionnelle de la laïcité en 1958 » (Hennette Vauchez S. professeur de droit public, *Nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel n°53 - dossier la Constitution et la laïcité*, octobre 2016).

Par conséquent, aucun individu ne peut légalement être contraint de prêter allégeance aux valeurs de la République et de se convertir à la foi laïque, et ce, malgré tous les efforts de ses promoteurs farouchement anti-catholiques. La propagande religieuse et satanique réalisée à travers des spectacles financés par des fonds publics est parfaitement illégale et prohibée.

Pour conclure, brisons-là une bonne fois pour toutes, avec cette hypocrisie qui consiste à affirmer que la République est respectueuse de tous les cultes et qu'elle n'en reconnaît aucun.

Non, la République est avant tout anti-catholique, elle l'est viscéralement.

La Révolution satanique dite française et ses nombreux massacres en sont la preuve la plus édifiante.

Plus qu'un changement de régime, il s'est agi à l'époque de déchristianiser la France et l'entreprise de démolition se poursuit.

Si la religion catholique est autant attaquée, c'est bien parce qu'elle constitue un rempart face aux ténèbres.

Maître Virginie de Araújo-Recchia, avocat français, conférencier, auteur du rapport *Dictature 2020, terrorisme d'Etat, atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation et crime contre l'humanité* (nov. 2020), du livre *Protéger les mineurs de l'idéologie totalitaire : « Éducation sexuelle » et changement de mœurs* (Bookelis, septembre 2023) et du livre *La France sacrifiée ? Réarmement et programmation militaire 2024-2030* (Bookelis, mai 2024).

Me de Araújo-Recchia s'est engagé depuis plusieurs années, tant au niveau national qu'au niveau international, dans la défense des libertés fondamentales et la restauration d'une véritable Justice, à travers notamment l'étude du droit naturel et de l'histoire du droit. Suite aux alertes du Dr Bilheran, des parents et des associations, cet avocat s'est peu à peu attelé à défendre la cause des enfants contre l'éducation à la sexualité, contre l'interdiction de fait de l'I.E.F et s'inscrit désormais dans un nouveau combat aux côtés des enfants placés et des parents « désenfantés ». Pour en savoir plus : <https://dar-avocats.com/>

Afin de porter ces causes, Virginie de Araújo-Recchia est également devenue présidente de l'Organisation nationale éthique santé et transparence (ONEST), une association créée en novembre 2023 avec le Dr Bilheran, le Dr Kayser et le Dr Sontag. Pour en savoir plus : <https://onest-alternative.org/>